

«MAPRIMERÉNOV' ET TOUTES LES AUTRES AIDES FINANCIÈRES POUR LES TRAVAUX DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE»

Réf. MOD – **ADF** – FOAD V. 16.3-04.2020

Durée

1 jour consécutif – 7h de formation $09^{h00} - 12^{h30} / 14^{h00} - 17^{h30}$

Public visé

Dirigeants, Artisans, Collaborateurs ayant à rédiger un devis de rénovation énergétique.

Méthodes pédagogiques

Animation en salle à partir d'un support type PWT vidéo projeté. Apports théoriques, exemples d'applications, diffusion de modèlestypes de devis/factures et guides ADEME.

Prérequis conseillés

Maîtriser les fondamentaux de son métier.

Matériel nécessaire

Néant.

Formateurs

Formateurs SYNERGISUD qualifiés.

Lieux & Dates

Selon planning proposé ou autre date à définir.

Tarifs & Financements

490 € HT par stagiaire, , hors frais de déplacement et de restauration.

Pour une formation intra, nous consulter.

Renseignements & Inscriptions SYNERGISUD département Formation

@:contact@synergisud.fr

2:09.70.81.86.97

Objectifs de la formation :

- Proposer des travaux de rénovation énergétique des logements existants (individuels et collectifs) faisant bénéficier ses clients du maximum d'aides financières disponibles
- Rédiger correctement ses devis et des factures pour faire obtenir ces aides

Programme:

- 1. Les constats de départ sur les aides financières en rénovation énergétique
- 2. Le détail des principales aides financières, avec critères d'éligibilité et nouveautés pour 2020
- L'évolution progressive du CITE vers MaPrimeRénov'
- Les nouvelles aides d'Action Logement
- Les primes Certificats d'Économies d'Énergie (CEE)
- Les primes Coup de pouce économies d'énergie
- La modification des aides du programme Habiter Mieux de l'ANAH
- La question du cumul de ces principales aides
- 3. Le détail des autres aides financières, avec critères d'éligibilité et nouveautés pour 2020
- La modification de l'Eco-Prêt à Taux Zéro depuis mi-2019 avec nouveaux formulaires de demande
- Le chèque énergie
- Les aides des caisses de retraite
- Les aides de certaines collectivités locales
- L'exonération de la taxe foncière
- La contribution du locataire
- L'évolution du dispositif de défiscalisation Denormandie
- La TVA à 5,5 %
- La guestion du cumul de toutes les aides
- 4. Les mentions à faire figurer sur devis et factures pour l'octroi de ces aides, avec modèles types
- 5. Les spécificités des aides pour les logements en copropriété
- 6. Les services publics relais
- 7. La réforme du dispositif RGE pour l'éco-conditionnalité des aides financières

Évaluation individuelle des acquis par QCM



